

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

N° 180/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 novembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 novembre 2018,

Objet de la délibération :
Association à la consultation
contrat groupe risque
statutaire « prévoyance » -
CDG 25

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents :	
· Dont suppléés :	5
· Dont représentés :	10
· Excusés :	10
· Non excusés :	12
- Votants :	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-180-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018
Affichage : 28/11/2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-neuf novembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du Berceau du Comté à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitet Marie-Jeanne, Mme Magneron Monique à M. Chabod Gérard, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, Mme Chanudet Djamilà à M. Ducret Sylvain, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourqui Michel à M. Quété Gérard

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise, Breuillot Laurence, Faillenet Bernadette, Faivre Sarah & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald, Daudey Louis & Bonnefoi Frédéric

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Fietier Danièle & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **Mme Nathalie Van De Woestyne**, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le centre de gestion du Doubs a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du département des conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire sur la part prévoyance (contrat proposé par APRIONIS Humanis avec une gestion du régime assurée par Collecteam) et sur la santé (contrat proposé par MUT'EST). Ces contrats arriveront à échéance au 31 décembre 2019.

Le centre de gestion, dès à présent, propose aux collectivités intéressées de se joindre à une nouvelle procédure de mise en concurrence lui donnant mandat par délibération pour le renouvellement de ces conventions.

La CCLL adhère au contrat prévoyance Collecteam et conformément au décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, elle contribue financièrement à hauteur de 9€ par mois à la cotisation des agents ayant choisi d'adhérer à ce contrat.

Pour la part santé, la CCLL n'adhère pas à la convention de participation MUT'EST. Elle a fait le choix de participer financièrement directement auprès des agents. Ceci à hauteur de 46€ par mois/agent ayant souscrit un contrat labellisé auprès d'une mutuelle de leur choix.



Il est donc proposé de missionner le CDG 25 sur la procédure de mise en concurrence uniquement sur la part prévoyance.

L'intérêt est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité accepte de missionner le centre de gestion pour la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de la convention de participation « prévoyance » à laquelle le CCLL adhère actuellement

Fait et délibéré en séance, le 19.11.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes

Loire Lison

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-180-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018

Affichage : 28/11/2018

